



Leyla ABDULLAYEVA,
Ambassadrice de la République d'Azerbaïdjan en France

LES RELATIONS FRANCO- AZERBAÏDJANAISES : L'HISTOIRE CONTINUE DE S'ÉCRIRE

Les relations bilatérales entre l'Azerbaïdjan et la France sont anciennes. Ce n'est pas un hasard si, au moment où le peuple azerbaïdjanais a créé la première République démocratique de l'Orient musulman en 1918, c'est en France, dans le cadre de la conférence de paix qui s'est tenue en 1919, que l'indépendance de la République a été reconnue pour la première. Une délégation azerbaïdjanaise, conduite par

A. Topchibashev, y a pris une part active et a obtenu des résultats importants pour la jeune République à Paris, grâce à une activité diplomatique fructueuse.

Les pères fondateurs de la République démocratique d'Azerbaïdjan sont restés en France après la perte de l'indépendance et ont poursuivi leur lutte pour la Patrie pendant de nombreuses années.



Les dirigeants de la République démocratique d'Azerbaïdjan, conscients de la nécessité de former du personnel pour assurer l'avenir du pays, ont décidé d'envoyer des étudiants azerbaïdjanais étudier à l'étranger, et la plupart d'entre eux se sont rendus en France.

Ces liens étroits entre les deux pays se sont encore renforcés après l'indépendance de l'Azerbaïdjan en 1991. La France a été l'un des premiers États européens à reconnaître l'indépendance de l'Azerbaïdjan et le premier pays européen à y établir une mission diplomatique, en ouvrant une ambassade à Bakou le 16 mars, 1992.

Des relations fructueuses dans de nombreux domaines

L'importance que l'Azerbaïdjan a toujours attachée à la France se reflète dans le fait que les présidents azerbaïdjanais Heydar Aliyev et Ilham Aliyev ont effectué leurs premières visites à l'étranger en France. Les présidents français Nicolas Sarkozy et François Hollande ont également effectué des visites en Azerbaïdjan. Ces visites se sont accompagnées de la mise en œuvre de projets fructueux, ainsi que de la signature d'importants accords bilatéraux qui ont contribué à établir un cadre juridique solide pour les relations entre les deux pays.

Ces relations se sont développées de manière dynamique dans divers domaines, notamment économique, culturel et éducatif, pendant plus de 30 ans après que l'Azerbaïdjan a restauré son indépendance. Un grand nombre de projets conjoints ont été mis en œuvre avec succès dans ces domaines.

Dans le domaine économique, la coopération se traduit par des investissements mutuels, et la collaboration des milieux d'affaires des deux pays. Ainsi, il existe plus de 70 entreprises françaises privées en Azerbaïdjan dans des domaines d'activité économique tels que l'énergie, l'agriculture, l'activité spatiale et autres. Il est à noter que les deux satellites de télécommunication azerbaïdjanais ont été lancés en coopération avec la France.





Dans le domaine culturel et éducatif, la création de l'université UFAZ (dont la cérémonie d'ouverture s'est déroulée en présence du président français François Hollande) et du lycée français de Bakou sont des exemples de projets conjoints réussis. La France est l'une des principales destinations des étudiants azerbaïdjanais pour étudier à l'étranger. Au cours de la dernière année universitaire, 20 étudiants azerbaïdjanais se sont rendus en France pour étudier dans le cadre du programme d'État. Le Centre culturel de l'Ambassade de la République d'Azerbaïdjan en France, qui fonctionne depuis 2012 et a été inauguré par le Président Ilham Aliyev, a joué un rôle exceptionnel en termes de promotion de la culture azerbaïdjanaise en France. Les différents événements organisés par l'Ambassade, ainsi que par les institutions et entreprises azerbaïdjano-françaises en France, permettent de présenter la cuisine, la musique et l'art azerbaïdjanais. Par exemple, en 2023, deux expositions ont été organisées, présentant des peintures d'artistes azerbaïdjanais. Ces événements renforcent l'intérêt du public français pour la culture azerbaïdjanaise. La musique, qu'il s'agisse de musique traditionnelle ou de jazz, interprétée par des musiciens azerbaïdjanais, suscite un vif intérêt auprès du public français. Il convient de noter que de jeunes et talentueux musiciens azerbaïdjanais se produisent régulièrement en France.

Le respect des lois internationales, garant d'une paix durable

Bien entendu, les relations entre les deux pays sont fondées sur le respect mutuel et le respect des principes et des normes du droit international. Dans le cas des relations bilatérales entre l'Azerbaïdjan et la France, cela s'est traduit par le Traité d'amitié, d'entente et de coopération signé le 20 décembre 1993. Ainsi, l'article 2 de ce traité stipule que la République française et la République d'Azerbaïdjan « unissent leurs efforts en vue d'assurer la sécurité internationale, de prévenir les conflits et de garantir la primauté du droit international dans les relations entre États, respectant le principe de l'inviolabilité des frontières ».

Comme on le sait, dès les premiers jours de la restauration de son indépendance, l'Azerbaïdjan a dû faire face à l'agression de l'État voisin, qui a occupé les territoires souverains de la République d'Azerbaïdjan. Malgré les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité de l'ONU, dont la France est membre permanent, exigeant la libération immédiate des territoires azerbaïdjanais occupés par l'Arménie, ces résolutions n'ont pas été respectées. Les négociations de paix qui ont été menées avec la participation de la France n'ont abouti à aucun résultat depuis 30 ans. En conséquence,



l'Azerbaïdjan a exercé son droit à la légitime défense en vertu de l'article 51 de la Charte des Nations unies, a libéré ses territoires occupés et a rétabli son intégrité territoriale à l'intérieur de frontières internationalement reconnues. Les nouvelles réalités issues de la guerre de 2020 dans la région ont également été acceptées en France. Le processus d'établissement d'une paix durable dans la région est désormais l'objectif principal. C'est ce qui ressort du discours prononcé lors de la dernière visite à Bakou de la ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, Catherine Colonna le 26-28 avril 2023, qui a précisément commencé ses visites par l'Azerbaïdjan.

Il ne fait aucun doute que la principale condition de la stabilité et de la paix durable est le strict respect par tous les pays de la région des principes fondamentaux du droit international, de l'intégrité territoriale, de la souveraineté, de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays, ainsi que des obligations internationales qu'ils ont contractées.

Les relations bilatérales entre les deux pays traversent des périodes de développement et de dynamisme, mais sont aussi confrontées à certains défis et écueils. Actuellement, par rapport aux périodes précédentes, les relations entre l'Azerbaïdjan et la France connaissent une stagnation. Cependant, étant donné le grand potentiel de développement des relations entre

nos pays, il ne fait aucun doute qu'il y existe un désir et une volonté mutuels de surmonter ces difficultés. 🌟

